Jean-Baptiste André Godin à Charles Armengaud, 31 janvier 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles Armengaud, 31 janvier 1864, 1864-01-31

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43041

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation2 p (73r, 74v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction31 janvier 1864
Lieu de rédactionGuise (Aisne)

DestinataireArmengaud, Charles (1813-1893)
Lieu de destination23, boulevard de Strasbourg, Paris

Description

RésuméSur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Godin discute des brevets et additions de Joly et de Corneau frères. Il demande à Armengaud de lui communiquer la copie du brevet de Joly.

Mots-clés

Brevets d'invention, Consultation juridique, Contrefaçon, Fonderies et manufactures "Godin"
Personnes citées

- Corneau frères
- Joly et Cie

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 15/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43041?context=pdf

Guise le 31 janvier 1864

Monsieur Armengaud

Je ne prévois pas avoir besoin des certificats d'addition du brevet Joly &c à moins que ces certificats ne mentionnent une application de bouches de chaleur dans une double enveloppe de calorifère, qu'ils me semblent au contraire par principe éviter. Les Cormeaux dont vous venez de m'adresser le brevet officiel se prétendent inventeur du calorifère ou poêle faisant partie de leur description et représenté à la planche 1re et ils paraissent surtout prétendre à la nouveauté de leur appareil parce qu'il a des ouvertures dans l'enveloppe et une petite buse mobile à la partie supérieure du foyer, ils affirment encore être les premiers qui ont fait un foyer pouvant s'enlever de l'enveloppe, pour y mettre le combustible ce sont là des points à combattre et tous les faits antérieurs à leur certificat d'addition et même à leur brevet de 1857 (car ils affirment que leur brevet de 1857 n'était que le certificat d'addition de 1860) me sont utiles à établir

Vous savez que le brevet Joly me presse je n'ai besoin pour tout ce qu'il a de comparable à la planche 1re du certificat que vous m'avez adressé des ff Cormeau

faites savoir la lettre de tout ce qui peut avoir un intérêt dans la question je vous en remettrai le montant aussitôt que vous m'en aurez fait connaître l'état

agréez je vous prie Monsieur mes parfaites civilités

Godin

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43041?context=pdf